

Coupe Nouvelle Aquitaine

Règlement 2025

Article I PRESENTATION

La Commission Régionale de BMX de Nouvelle Aquitaine (CRBMX), organise en 2025, sous la responsabilité du Comité Nouvelle Aquitaine, la Coupe Nouvelle Aquitaine (CNA) de BMX.

Article II PARTICIPANTS

a) La CNA est accessible à tout pilote détenteur d'une licence 2025, à jour, autorisant la compétition de BMX Race, délivrée par la FFC.

b) La CNA se déroulera, conformément au calendrier régional validé par la CRBMX de février à juin 2025.

c) Les dates et lieux retenus sont les suivants :

dimanche 9 février 2025 / Anglet
dimanche 9 mars 2025 / St léger
dimanche 30 mars 2025 / Val de Taurion
dimanche 20 avril 2025 / Marmande
dimanche 11 mai 2025 / Saintes
dimanche 15 juin 2025 / Canéjan
samedi 21 juin 2025 / Mont de Marsan

Article III CLASSEMENT INDIVIDUEL - TROPHEE DES CLUBS

a) Un classement individuel par catégorie est établi à la fin de chaque épreuve via le logiciel Sqorz. Il n'y a pas de classement spécifique pour des féminines ayant décidé de rouler dans une catégorie masculine (choix à effectuer avant la première manche et irrévocable pour la saison)

b) A l'issue de la dernière épreuve, est déclaré vainqueur dans chaque catégorie de la CNA 2025, le pilote, licencié auprès du Comité Nouvelle Aquitaine ayant marqué le plus de points.

c) L'attribution des points se fait suivant la réglementation nationale. Seront pris en compte les 7 manches de la Coupe NA. **Il n'y aura pas de joker.**

d) En cas d'égalité les pilotes seront départagés sous forme de duel sur les 50 premier mètre de la piste.

e) Un classement des clubs affiliés au Comité Nouvelle Aquitaine est organisé : le Trophée des clubs.

Tous les pilotes d'un club inscrits lors d'une épreuve marquent des points pour son club.

Article IV RECOMPENSES

a) Le club organisateur de chaque manche devra récompenser les 3 premiers pilotes dans chaque catégorie 20" et Cruiser courues le jour de la manche, les récompenses se feront également même s'il y a 2 participants dans la catégorie ;

b) Les féminines, n'ayant pas fait le choix de rouler avec les garçons, seront récompensées par un classement séparé, les récompenses se feront également même s'il y a 2 participantes dans la catégorie. Il n'y a donc pas de classement spécifique pour les filles ayant décidé de rouler avec les garçons.

c) Le club organisateur pourra éventuellement, sans obligation, augmenter cette dotation en récompensant toutes ou parties des finalistes des différentes catégories 20" et ou Cruiser ;

d) Une cérémonie protocolaire sera systématiquement organisée pour au minimum les 3 premiers de chaque catégories courues le jour de la manche. Les pilotes ont l'obligation de se présenter à cette cérémonie, revêtus du maillot du club affilié à la F.F.C.(inscrit sur leur licence) ou d'un maillot de sélection régionale ou départementale et en tenue conforme à la réglementation fédérale. Le président de jury appliquera les sanctions prévues pour les pilotes ne respectant pas ce point ;

e) Le classement général de la CNA de BMX 2025, donnera lieu à une remise des récompenses aux huit premiers de chaque catégorie. Ces récompenses seront fournies par la CRBMX.

f) Obligation est faite à chaque pilote d'être présent pour recevoir sa récompense, le jour du classement général, sauf cas de force majeure dûment signalé, avec les mêmes prérogatives qu'à l'alinéa IV d).

Article V CATEGORIES

a) Les pilotes féminines ont le choix avant la première manche de la CNA 2025 de décider si elles roulent en catégories féminines ou avec les garçons correspondant à leurs catégories. Ce choix est définitif et sans appel.

Les cadettes et plus, désirant rouler avec les garçons rouleront avec les 17 ans et plus.

b) **Aucun regroupement de catégories ne sera procédé. La course aura lieu à partir de 2 pilotes engagés dans la catégorie.**

c) Les catégories (19) sont les suivantes :

20'' :

U7 FILLES / U7 GARCONS (2019 - 2020) ;

U9 FILLES / U9 GARCONS (2017 ; 2018) ;

U11 FILLES / U 11 GARCONS (2016 - 2015) ;

U13 FILLES / U13 GARCONS (2014 - 2013) ;

U15 FILLES / U15 GARCONS (2012 - 2011) ;

U17 FILLES ET + / U17 GARCONS (2009 - 2010) ;

HOMMES 17-29 ANS

HOMMES 30+

Elite Régionale : catégorie concernant les pilotes nationaux et LRP à partir des cadets première année. Autres pilotes sur demande et après validation de la commission régionale

Cruisers :

Cruisers dames ;

Cruisers U17 et moins ;

Cruisers hommes 17-29 ans (car pas assez de 25-29)

Cruisers hommes 30-39 ans

Cruisers hommes 40+

Les pilotes féminines peuvent choisir de rouler en catégorie 40 ans et plus (quel que soit leur âge) ou bien de rouler dans leur catégorie d'âge c'est à dire cruisers U17 et moins, 17-29 ans ou cruisers 30/39 ans. Le choix est définitif pour toute la saison régionale.

Article VII ENGAGEMENTS

a) Les engagements doivent être réalisés via cicleweb au plus tard le mardi 20h00 précédant la course ;

b) **ATTENTION : à partir de cette année, passé le mardi 20h00, plus aucune inscription (individuelle ou club) ne pourra être prise en compte.**

c) Les droits d'engagements (10,10 € pour 2025), hors cicleweb, devront être réglés

auprès du club organisateur au plus tard le matin de la course avant la publication des feuilles de race.

Le coût de l'engagement d'un pilote qui coure en cruiser et en 20 pouces passe à 11.20€ (9€ d'engagement et deux fois les 1.10€ via l'application Sqorz).

d) Pour que ces engagements soient pris en compte, chaque club devra désigner via le lien du questionnaire qui sera envoyé par la CRBMX, un quota d'arbitres en fonction du nombre de pilotes engagés (cette règle ne s'applique pas aux clubs des comités extérieurs).

- pas d'obligation d'arbitres jusqu'à 3 pilotes engagés
- 1 arbitre journée ou 2 arbitres demi-journée de 4 à 9 pilotes engagés
- 1 arbitre journée + 1 arbitre demi-journée ou 3 arbitres demi-journée de 10 à 16 pilotes engagés
- 2 arbitres journée ou 4 arbitres demi-journée plus de 16 pilotes engagés

La répartition par club en demi-journée doit permettre de couvrir l'ensemble de la durée de la compétition.

Le club devra désigner **obligatoirement un référent club** (licencié à jour, n'occupant pas des fonctions lors de la course au sein du staff arbitral), seul interlocuteur du club auprès du jury.

e) En cas de non-respect de ces quotas d'arbitres, l'engagement des pilotes ne sera effectif qu'après paiement, par le club, d'une sanction financière dont le montant est déterminé annuellement par la CRBMX (20 € / arbitre manquant en demi-journée). Le suivi des sanctions est assuré par le comité Régional.

f) Un pilote engagé qui ne participe pas à l'épreuve, sera remboursé par le club organisateur, à condition qu'il présente un certificat médical au coordinateur, le jour de l'épreuve, éventuellement par l'intermédiaire du responsable de son club avant 9h00 ou par mail les jours précédents la course ;

g) Chaque responsable de club doit contrôler la bonne inscription de ses pilotes le jeudi soir 18h00 sur la liste « inscriptions par club » disponible sur le site Internet du comité de Nouvelle Aquitaine et signaler immédiatement toute anomalie sur arbitre.bmx.naq@gmail.com.

j) Aucune demande de correction ou modification ne sera prise en compte le jour de la course ;

Article VIII Championnats départementaux

Les coupes Nouvelle Aquitaine ne pourront pas être support à un championnat départemental.

Un championnat départemental devra être une compétition à part entière.

Article IX Dossier d'invitation

Les clubs organisateurs doivent diffuser eux-mêmes leur dossier d'invitation après validation par la CRMBX aux clubs néo-aquitains et éventuellement extérieurs à la région en mettant le comité en cc afin qu'il puisse s'occuper de la mise en ligne du dossier sur le site officiel.

Article X Autres.

- Tout pilote engagé par son club, sur une manche, est censé connaître le présent règlement et s'y conformer

- Pour tout point non indiqué au présent règlement, il convient de se référer au règlement FFC titre VI en vigueur.

- Lorsqu'une catégorie ne comptera pas plus de 8 engagés, la course se déroulera sous le format suivant : 3 manches + 1 finale.

Les pilotes effectueront les 3 manches qualificatives comme les autres. A l'issue de ces 3 manches une feuille sera éditée pour la finale en prenant en compte les résultats des 3 manches qualificatives pour l'ordre du choix de place sur la grille en finale. La finale se fera sur une unique manche, le résultat final de la course retenu sera la place obtenue lors de la finale.

La catégorie élite régionale pourra emprunter la section pro, sur les pistes en proposant, sous réserve de l'autorisation préalable du président du jury.

ANNEXE 1

Elites régionaux 2025.

Liste provisoire des pilotes de la Catégorie « Elites régionaux »

AUDINEAU Mathias		UVA
AUGER Mael		CC Marmandais
BABIN Maé		BMX Club Saintais
BALLION Jules		Bmx club Mios
BARANSKY Raphael		Stade Bordelais
BATIER Louis		US Bouscataise
BERGER Mael		Bmx club Limoges
BILLEREY Kylian		Stade Bordelais
BOISDET Lester		Bmx club Niortais
BOUDEY Enzo		US Bouscataise
BOUDIGUES Nathan		Artigues Vélo Club
BOUVIER Alan		Cognac BMX
CASAGRANDE Sacha		Artigues Vélo Club
CASANOVA Mickaël		BMX Club Saintais
CHAPON Lucas		Stade Bordelais
CHAT Matheo		Bmx Mios
CHAUDOUARD Enzo		Bmx club Limoges

CHAUMELLE Tom		Stade Montois Bmx
CIVILISE Hyppolyte		BMX Gujanais
CLERTE Eddy		Stade Bordelais
DAGUERRE Alexandre		UCS Anglet
DAUNAS Mathieu		BMX Breuillet
DEFRANCE Léo		Stade Bordelais
DEJEAN Nolan		Bmx Saintais
DEROIN Antoine		Canejan BMX Club
DESPEAUX Matthieu		Stade bordelais
DIAS Lucas		Saint Leger Bmx
DUFOYER Benjamin		US Bouscataise
ESSABAR Axel		Stade Bordelais
FAURE Matteo		Stade Bordelais
FAURE Milane		Bmx Breuillet
FAURE Titouan		Stade Bordelais
FERRER Dorian		Bmx club Mios
FORGE Lucas		Bmx club Limoges
FOURCADE Loïc		Stade Bordelais
GENESTE Axel		Condat Bmx club
GUERINEAU ANTOINE		Bmx club Niortais
HERBERT Malo		Bmx club Limoges
IOAN Martin		Stade Bordelais
JAY Jérémy		Stade Bordelais
JOUIS Xavier		Bicross Club de Denguin
KERJEAN Maxime		Canéjan Bmx club
KIEFFER Amaury		Stade Bordelais
LABESQUE Tom		Bicross Club de Denguin
LALLEMAND Charly		UCS Anglet
LASSERRE Baptiste		UV Angérienne
LEBAIL Yannis		Breuillet Bmx club
LECLAIR Simon		BMX Club de Limoges
LEVACHER Tom		BMX CLUB de Limoges
LIVET Kilian		AS Saint Junien Bmx
LO SUNG LIN Aron		Stade Bordelais
MALFETTES Néo		Stade Bordelais
MARCHAND Kevin		UCS Anglet

MARROCQ Thibaut		Stade Montois Bmx
MARTIN MUNOZ Amadéo		Bmx club Mios
MENHOUK Arthur		Bmx Breuillet
MIRAOUI Ilan		US Bouscataise
MOREAU Elio		Bmx Breuillet
MORIN Kylian		BC Mios
MOURGAUD Antonin		Condat Bmx club
NAVARRO SALABERT Alexis		Denguin Bmx club
Ollivier Benjamin		BMX Club de Limoges
PARENT Charles		Bmx club Limoges
PENEL Scotty		Avensan Vélo Nature
PERRIER-MARCHAND Quentin		Stade Bordelais
PLESSIS Titouan		US Bouscataise
RATHIER Ilan		UVA
RENARD Sven		UCS Anglet
RETORE Thibaut		UVA
RIGOLET Mathéo		Stade Bordelais
RIVERA CISTENAS Javier		UCS Anglet
ROBERT Gabin		Saint Léger Bmx
ROUSSEAU Yann		UCS Anglet
SALESSES Mathys		Bicross Club de Denguin
SERAUDIE Luigi		Stade Bordelais
SOUGNOUX Owen		Bmx club Mios
THOMAS Noam		Stade Bordelais
VALLEE Gaspard		UCS Anglet
VAUTIER Jao		Medoc Bmx
VAUTIER Noa		Medoc Bmx
VEDEAU Thomas		UV Angerienne
VILLENEUVE Jimmy		Bmx club Mios
VYNS Leo		Bmx Gujanais